

Groupe de Travail Avenir des CAPSO



Ce jour et en multilatérale audio, l'administration nous a dévoilé les pistes envisagées pour l'évolution des CAPSO horizon 2027.

■ L'administration confirme qu'il n'y aura pas de remise en cause de l'avancement et que les LDG ne s'appliqueront pas aux OE en 2022. Cependant de part le fait de la diminution des effectifs, qui tendront vers les 9000 OE en 2027, pour l'administration, les CAPSO sont un « dispositif perfectible ».

Il est également essentiel de stabiliser la cartographie pour le scrutin des élections de décembre 2022.

■ L'administration propose de :

- Passer de 32 CAPSO : 26 CMG, 3 COMSUP (territoires ultramarins) 3 AIA (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Cuers) à 10 ! (7CMG+3 AIA) ;
- Resserrer le calendrier au premier quadrimestre pour que les essais se déroulent avant les vacances d'été ;
- Supprimer la réunion d'expression des besoins ;
- Avec la création de la profession CE, passer à 2 collèges : OE/CE et TSO.

➤ **Force Ouvrière**, la solution serait l'embauche immédiate des 5000 Ouvriers de l'Etat afin de maintenir les effectifs et la technicité dans nos ateliers et services...

➤ **Force Ouvrière** pense que fabriquer des CAPSO comportant plus de mille agents est ingérable et s'accorde plus volontiers avec la 2ème proposition d'une réduction progressive à 15 CAPSO CMG et 3 AIA (CP-CF-BDX) Cependant quid de l'AIA Bretagne et AIA Ambérieux ? Pour les 3 COMSUP, ils intégreraient Saint-Germain-en-Laye comme c'est déjà le cas pour la Nouvelle Calédonie et la Polynésie.

➤ **Force Ouvrière** souhaite conserver l'expression de la représentativité des trois collèges, eut égard notamment à la notion de technicité métier qui leur est propre.

➤ **Force Ouvrière** ne peut que cautionner un resserrement du calendrier permettant d'optimiser la date de nomination suite à la réussite à l'essai professionnel.

➤ **Force Ouvrière** ne s'opposera pas à la suppression de la réunion d'expression de besoin, fidèle à sa ligne de conduite de ne pas entrer dans la cogestion avec l'employeur.

Les négociations se poursuivront dès le troisième trimestre 2021.

Paris, le 30 juin 2021

